

# Conseil Communautaire

## Délibération n°1552024

### Judi 26 septembre 2024 – 18h00

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le  
ID : 034-243400520-20241003-1552024-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le 26 septembre à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Trophées – Arènes San Juan, commune de Lunel, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mmes Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Marie PAPAÏX, Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mmes Dominique LONVIS, Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Véronique MICHEL, M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. Michel CRECHET représenté par Pierre SOUJOL, Mme Annabelle DALLE représentée par Pascal CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, M. Yves QUESADA représenté par Jérôme BOISSON et M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO.

**Absent excusé :** M. Michel GALKA et Mme Nouria DERDOUR.

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane DALLE.

#### Objet : Budget Annexe Assainissement collectif – Décision Modificative n°2 pour l'année 2024

**Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux Finances,** expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération :

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/1641/733 Remboursement en capital de la dette	324 500,00	c/1021/733 Dotations	321 000,00
		c/021/733 Virement du fonctionnement	3 500,00
TOTAL	324 500,00	TOTAL	324 500,00

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6688/733 Autres charges financières	10 000,00	c/747/733 Subventions des collectivités	7 000,00
c/66111/733 Intérêts de la dette	4 500,00	c/70611/733 Redevances assainissement	16 000,00
c/6156/733 Maintenance des équipements	10 000,00	c/70613/733 Part. Assainissement Collectif	5 000,00
c/023/732 Virement à l'investissement	3 500,00		
TOTAL	28 000,00	TOTAL	28 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

**ADOpte** par chapitre la Décision Modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement collectif de Lunel Agglo pour l'année 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 03/10/24  
Publication du 03/10/24

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre SOUJOL  
Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex